



Traité Horayot

Michna 5 - Chapitre 2

אין חייבין על שמיעת הקול, ועל ביטוי שפתיים, ועל טומאת
מקדש וקודשיו. והנשיא כיוצא בהם, דברי רבי יוסי הגלילי; רבי
עקיבה אומר, הנשיא חייב בכולן, חוץ משמיעת הקול--שהמלך
לא דן, ולא דנין אותו.

Ils (le tribunal et le Cohen Gadol par onction) ne sont pas tenus d'apporter (leur bœuf respectif) lorsque [leur promulgation] portait sur un serment lié à un témoignage (Chévou'at Ha'édout), un serment de déclaration (Chévou'at Bitou'i) ou une personne impure qui entre dans le Temple ou qui consomme des sacrifices. (Ce sont les paroles du Tana Kama.)

Le Nassi leur est comparable (il est également exempté d'apporter un sacrifice) ; ce sont les Paroles de Rabbi Yossé Haguéli.

Rabbi 'Akiva dit : le Nassi est tenu [d'apporter un sacrifice 'Olé Véyorèd] dans tous les cas, excepté pour le serment lié à un témoignage (Chévou'at Ha'édout), car le roi ne peut juger ni ne peut être jugé. ([De même], il ne peut ni témoigner, ni on peut témoigner pour lui.)



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions